

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-769/PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain sis à Nagad au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et mise à la disposition de l'O.V.D.

n° 2013-769/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
2 décembre 2013

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2013

Date du numéro
15 décembre 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

Sur Proposition du Ministre du Budget ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et mise à la disposition de l'O.V.D une parcelle de terrain d'une superficie de 7.5 hectares sis à Nagad.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un centre de stockage des déchets ferreux.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Directeur de l'O.V.D. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera exécuté partout où besoin sera et publié au journal officiel de la République de Djibouti.
